



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 6 mars 2023, tenue à la salle du
Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita.**

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire	
Monsieur Jean Gagnon	conseiller	au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère	au siège # 2
VACANT		au siège # 3
VACANT		au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller	au siège # 6

Est absent :

Monsieur Émile Dubé	conseiller	au siège # 4
---------------------	------------	--------------

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

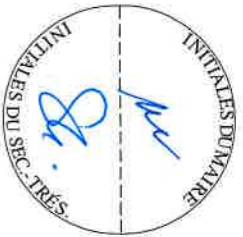
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

Pour débiter, monsieur Michel Colpron, maire, demande aux conseillers présents de prendre une minute de silence en mémoire de monsieur Roger Cyr, résident permanent au Lac-St-Jean depuis 2019, décédé le 17 février dernier suite à une courte et foudroyante maladie.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2023
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Comptes
7. Transfert de crédits
8. Correspondances
9. Adoption du Règlement #310 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rita
10. Abrogation de la résolution # 2023-02-06-09 portant sur la déclaration de compétence d'énergie renouvelable
11. Adoption du rapport de l'an 2 (2022) du schéma de couverture de risques
12. Opposition à la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales dans l'Est-du-Québec
13. Résolution d'appui relatif à l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux
14. Demande du Comité Sainte-Rita, 100 ans de souvenirs
15. Demande de financement de l'Ensemble vocal Synergie
16. Demande de plants dans le cadre du Mois de l'Arbre et des forêts
17. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
18. Dissolution de la Corporation du Sentier national au Bas-Saint-Laurent
19. Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
20. Avis de décès de monsieur Alain Forget
21. Démission de madame Claudy Malenfant
22. Avis de vacance au siège #3 et au siège #5
23. Dossier
 - 23.1. Voirie été, hiver
 - 23.1.1 Fin de contrat du troisième opérateur
 - 23.2. Etangs
 - 23.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
 - 23.4. Comité des Loisirs
 - 23.5. Bibliothèque La Biblioritoise
 - 23.6. Corporation Premier Jalon
 - 23.7. Corporation Touristique
 - 23.8. Cuisine Collective
 - 23.9. Action municipale et famille
 - 23.10. Jardins Rita de Cascia
 - 23.11. Cimetière l'hÉRITAge de Sainte-Rita



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

24. Varia
25. Période de questions
26. Clôture de la session

2023-03-06-01

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2023

2023-03-06-02

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

5. BORDEREAU DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 83 046,94\$.

6. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	plug railier, flat, coupe	186,00 \$
ATELIERS S.R.M.	Vérification chok engine + déplacement	266,35 \$
BUANDERIE R-D-L	zippers, salopettes, guenilles, savon, nettoyage	176,46 \$
BURCITATION	enveloppes fenêtre, copies facturables	284,81 \$
CARRÉFOUR CAMION RDL	joint, boulon, vérifler check engine, abs val	1 395,42 \$
CODE DUCHARME	feuilles numérotés avec en-tête PV	304,22 \$
GAZ-O-BARSONIC	diesel, essence, mazout	15 451,27 \$
FQM INGÉNIERIE	travaux PPA et TECQ	6 391,17 \$
H2LAB	échantillonnage eaux usées et potable	438,92 \$
LIVRAISON L.M.	transport Protek hydraulique	11,65 \$
MACPEK	connecteur, boyau air, alternateur, alarme recul, honey god	228,07 \$
MALLETTE	services professionnels	356,14 \$
NORDIKEAU	suivi installation traitement eaux et vérification débitmètre	4 242,58 \$
OKPNEUS	scrap 20.5R25 mich snow non réparable	75,88 \$
PIÈCES AUTOS 3P	balais neige, fusible, huile trans., colle patch, corde pneu	167,92 \$
PROTEK HYDRAULIQUE	sélecteur modulaire, adaptateur bouchon mâle	304,25 \$
PURULATOR	frais transport code Ducharme	9,26 \$
QUINCAILLERIE ST-CYPRIEN	crochets vinyile	6,88 \$
VILLE DE RDL	Accéo Solutions logiciel cour municipale	78,30 \$
WURTH	rond blochage	24,53 \$
Total		30 399,08 \$

2023-03-06-03

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

QUE les comptes au montant de 30 399,08\$ soient approuvés et payés.

Adoptée

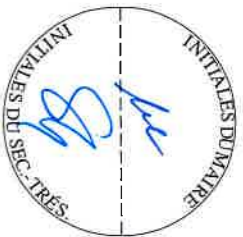
Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 30 399,08\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

7. TRANSFERT DE CRÉDIT

Il est proposé par madame Christine Charlebois;

QU'un montant de 450,\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

2023-03-06-04



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita adopte le rapport d'activité annuel en lien avec le schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC des Basques; ce rapport concerne les activités de l'année 2022 du Service des Incendies et de la sécurité civile pour le territoire de la municipalité de Sainte-Rita.

Adoptée

12. OPPOSITION À LA PROPOSITION DE REDECOUPEGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DANS L'EST-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE, le 1^{er} février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec fêterait cette proposition de redécoupage à la suite de consultations publiques pourant largement défavorables à cette options;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la municipalité de Sainte-Rita, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élu.e.s du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la Commission;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Christine Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita s'oppose au redécoupage proposé.

DE demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec;

DE transmettre la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

Adoptée

13. RÉSOLUTION D'APPUI RELATIF À L'ASSURABILITÉ DE TOUTS LES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleurs préservation t restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

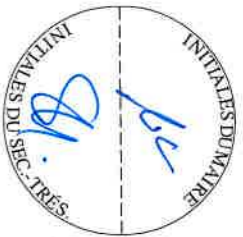
CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

QUE la municipalité de Sainte-Rita transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste du Devoir.

Adoptée

14. DEMANDE DU COMITÉ SAINTE-RITA, 100 ANS DE SOUVENIRS

ATTENDU QUE la paroisse de Sainte-Rita fêtera son 100^e anniversaire de désignation officielle en 2024 et que des festivités se tiendront dans notre municipalité afin de souligner l'événement;

ATTENDU QUE le comité organisateur, afin de réaliser leur projet, sollicite l'aide de la municipalité pour les points suivants :

- prêt du chapiteau gratuitement incluant l'opérateur municipal pour le chargeur;
- prêt de la salle du Centre Multifonctions ainsi que la petite salle de réunion;
- accès au terrain du Centre pour la durée de l'événement;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

2023-03-06-10

QUE la municipalité autorise le prêt de la salle du Centre Multifonctions et de la petite salle de réunion ainsi que l'accès au terrain pour la durée de l'événement. Par contre, le conseil municipal ne peut consentir au prêt du chapiteau pour le moment mais demeure disposé à participer financièrement à la location d'un chapiteau si cette solution est adoptée.

Adoptée

15. DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ENSEMBLE VOCAL SYNERGIE

ATTENDU QUE l'Ensemble Vocal Synergie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir et d'intégrer le chant choral dans les activités de la région;

ATTENDU QUE l'organisme produira deux concerts printaniers les 6 et 7 mai 2023 et qu'on nous propose une manière intéressante et dynamique de nous impliquer dans la réalisation de cet événement important suite à deux années de pandémie où l'organisme a vu ses fonds diminués lentement;

Il est proposé par madame Christine Charlebois;

2023-03-06-11

QUE le conseil municipal de Sainte-Rita accorde une participation financière de 50,\$ afin de supporter l'organisme pour cet événement culturel.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 50,\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

16. DEMANDE DE PLANTS DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

ATTENDU QUE l'Association Forestière Bas-Laurentienne (AFBL) en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et du partenaire local, la S.E.R. des Basques, invite la municipalité de Sainte-Rita à participer au « **Mois de l'arbre et des forêts** » qui se tiendra du 1^{er} au 31 mai prochain;

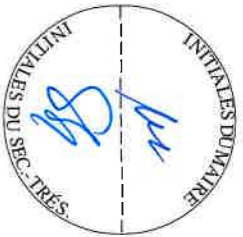
ATTENDU QUE l'AFBL nous offre la possibilité de déposer un projet qui contribuera à ce que les gens de notre milieu développent une appartenance à l'arbre et à la forêt;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent participer au « **Mois de l'arbre et des forêts** » comme par les années passées;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

2023-03-06-12

QUE la municipalité de Sainte-Rita dépose un projet auprès de l'Association Forestière Bas-Laurentienne qui contribuera à ce que les citoyens, citoyennes de notre milieu développent une meilleure connexion avec les arbres et la forêt;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande 50 plants d'Érable rouge, de 50 plants de Pin blanc, de 50 plants de Chênes rouge, de 50 plants de Mélèze Laricin et de 50 plants de Cèdres Thuya occidental (cèdre de l'Est);

QU'un avis soit publié dans le journal municipal ou autre pour avertir les citoyens, citoyennes de la date de la distribution des arbres.

Adoptée

17. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE proclamer le 17 mai **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE** et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée

18. DISSOLUTION DE LA CORPORATION DU SENTIER NATIONAL AU BAS-SAINT-LAURENT

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les conseillers (ères) présents qu'une demande est en cours pour dissoudre la Corporation du Sentier national au Bas-Saint-Laurent. La Corporation est inactive depuis plusieurs années déjà. La dissolution de la Corporation du Sentier national ne mettra pas un terme aux activités associées à l'entretien et au développement du Sentier. Au contraire, il s'agit d'une étape visant à relancer la promotion et l'offre de randonnée. Concrètement, PARC Bas-Saint-Laurent recevra les fonds restants de la Corporation (4 846,\$) qui sera versé à un budget spécifique dédié à 100% au Sentier national.

19. REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRE RÉSIDUELLES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les conseillers (ères) présents que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, nous informe que la Municipalité régionale de comté des Basques (MRC) a obtenu une subvention au montant de 77 885,14\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2022. Le calcul de la subvention repose sur la performance des municipalités en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles générées sur notre territoire. Le programme mise également sur des critères portant sur la gestion des matières organiques afin de reconnaître les efforts des municipalités pour soustraire ces matières de l'élimination. Pour notre municipalité, la part de redevance qui nous revient est de 4 499,88\$ représentant 8,07\$ par habitant. Il est à noter que ce taux est un des plus hautes, considérant que la remise par habitant varie entre 0,30\$ et 9,57\$. Nous pouvons être fier de cet effort collectif.

20. AVIS DE DÉCÈS DE MONSIEUR ALAIN FORGET

Il est déposé à la table du conseil municipal par madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, l'avis de décès de monsieur Alain Forget, conseiller municipal au siège #5, survenu le 1^{er} février dernier après une courte et foudroyante maladie.

21. DÉMISSION DE MADAME CLAUDY MALENFANT

La directrice générale / greffière-trésorière avise le conseil municipal de la démission de madame Claudy Malenfant, conseillère au siège #3, effectif dès la présente séance. Madame Malenfant qui suite à l'évolution de ses fonctions auprès de son employeurs a été informé de l'interdiction de toute pratique de politique, doit par le fait même se retirer de la table du conseil. Elle profite de l'occasion



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

pour remercier le conseil municipal ainsi que toute la population de Sainte-Rita pour sa confiance ainsi que pour cette belle opportunité d'apprentissage et de collaboration.

22. AVIS DE VACANCE AU SIÈGE #3 ET AU SIÈGE #5

Le greffière-trésorière / directrice générale, madame Sergine Gagnon, avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du siège no# 3 et du siège no# 5 de la Municipalité de Sainte-Rita. La présidente d'élection, suite à cet avis de vacance, fixera une date d'élection, conformément à l'article 339 de cette même loi, afin de tenir des élections partielles d'ici les prochaines semaines.

23. DOSSIER

23.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Le souffleur a encore été passé dans le village ainsi que dans la majorité des rangs et que, présentement, l'hiver bat son plein.

23.1.1 FIN DE CONTRAT DU TROISIÈME OPÉRATEUR

ATTENDU QUE le contrat de travail de monsieur Aubin St-Pierre au poste de troisième opérateur de machinerie lourde pour la voirie d'hiver se termine le 18 mars prochain;

ATTENDU QUE si les conditions météorologiques sont encore à la neige, il sera possible de prolonger la disponibilité de monsieur St-Pierre selon le besoin;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud:

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de mettre fin au contrat de travail de monsieur Aubin St-Pierre, troisième opérateur de machinerie lourde pour la voirie d'hiver en date du samedi 18 mars 2023 ou selon les besoins de la municipalité.

Adoptée

23.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Un des moteurs aux étangs aérés qui démontrait des signes de fatigues est présentement en réparation chez Groupe Voyer à Rimouski. Rien de spécial pour le reste.

23.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

MRC :

- Conseil de la MRC le 15 février à Trois-Pistoles
- Prochain C.A. le 8 mars
- Prochain conseil le 22 mars à Saint-Mathieu-de-Rioux

MUNICIPALITÉ :

- Rencontre des 50 ans et plus avec madame Sergine Gagnon le 14 février (suite le 16 mars prochain)
- Vérification comptable le 22 février dernier
- Consultation publique en rapport avec le règlement sur la démolition avec madame Sergine Gagnon et monsieur Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal, le 27 février.

23.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Émile Dubé, président, étant absent, aucun retour pour le moment.

23.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORITOSE

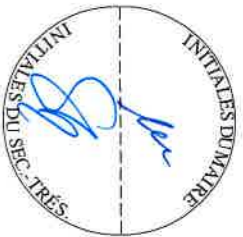
Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que:

- Une exposition de dessins d'enfants d'âge primaire est présentement en cours à la Biblioritose et accessible à tous selon l'horaire habituel.

23.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

2023-03-06-14



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- Une rencontre du comité aura lieu bientôt.

23.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Émile Dubé, président, étant absent, aucun retour pour le moment.

23.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Les activités ont lieu régulièrement et tout se passe bien.

23.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Le nouveau chargé de projet a rencontré le comité en place pour la politique familiale. Il a été proposé qu'il distribue des mini-sondages aux nouveaux arrivants afin de mieux cerner leurs attentes et leurs besoins.

23.10 JARDINS RITA DE CASCIA

- Les membres du comité sont à préparer le printemps qui vient afin d'être prêt à démarrer leur saison estivale.

23.11 CIMETIÈRE L'HÉRITAGE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial durant cette période hivernale.

24. VARIA

Aucun point ajouté à l'ordre du jour.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions en lien avec l'ordre du jour ont été discuté au fur et à mesure de la séance.

26. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20h25 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

QUE la présente séance soit close.

Adoptée à l'unanimité

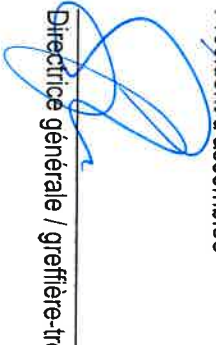
2023-03-06-15

Les Éditions Juridiques FD Inc., www.fd.qc.ca, 1-800-363-9251, No. F026

Signé :



Président d'assemblée



Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.